

Des demi-mesures, ou des mesures timides, ne résoudront jamais la situation. Il faut prendre les grands moyens et protéger l'industrie canadienne du textile à 90 p. 100 afin de vivre décemment et participer pleinement au progrès économique du pays.

Au cours des deux dernières années, monsieur le président, l'on sait que des importations en provenance surtout des pays en voie de développement et de certains pays asiatiques, notamment le Japon et la Corée du Sud, ont énormément nui à l'industrie du textile chez nous. Ces importations en masse ont considérablement détérioré l'industrie du textile au Canada. Tout le monde sait que les ententes internationales du GATT relatives aux textiles ont été violées à plusieurs reprises. De plus, l'on sait que le dumping s'est effectué d'une façon alarmante et que l'industrie canadienne du textile en a subi les contrecoups. On sait également que la Commission canadienne du textile et du vêtement s'est penchée à plusieurs reprises sur les dommages pouvant être causés à l'industrie du textile et dans la plupart des cas elle a conclu affirmativement qu'il y avait bel et bien eu des dommages causés par des importations massives de l'industrie canadienne du textile.

Comment le gouvernement peut-il corriger la situation? Il y a, à mon humble avis, plusieurs moyens de le faire. Il faudrait d'abord accepter telles quelles les recommandations de la Commission canadienne du textile et du vêtement lorsque celle-ci est amenée à faire enquête dans un secteur du textile où il est prouvé hors de tout doute qu'il y a eu préjudice pour l'industrie.

SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable suppléant du Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1750)

Et de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre que l'honorable suppléant de Son Excellence le gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-64, Loi n° 3 de 1975 portant affectation de crédits.—Chapitre n° 57.

Bill C-62, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, abrogeant la Loi sur l'assurance-vieillesse et modifiant, en conséquence, certaines autres lois.—Chapitre n° 58.

Bill S-15, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce.—Chapitre n° 59.

Bill S-17, Loi modifiant la Loi sur les explosifs.—Chapitre n° 60.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Budget—M. Pelletier (Sherbrooke)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable John N. Turner (ministre des Finances): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, et de l'amendement de M. Stevens (p. 7063) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 7067).

M. Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, lorsque nous avons suspendu nos travaux, j'étais en train de dire que l'industrie du textile dans notre pays est le gagne-pain de plus de 100,000 travailleurs dont plus de 50,000 sont au Québec seulement. Les travailleurs du textile sont depuis plusieurs années inquiets de voir réapparaître trop régulièrement une situation «marécageuse» et démoralisante de ces cycles de timide prospérité et de stagnation affolante.

Une lueur d'espoir est pourtant apparu à l'horizon il y a quelques années. Après avoir étudié de très près la situation du textile au Canada, l'honorable Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, présentait en 1970 à la Chambre le bill C-215 afin de redresser la situation du textile constamment aux prises avec des fluctuations considérables au cours des dernières décennies.

En présentant ce bill, l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque visait à redresser une situation. Il visait à faire de l'industrie du textile une industrie moderne, bien équipée et concurrentielle. Il mettait en place un organisme susceptible d'éviter à l'avenir les hauts et les bas que nous rencontrons tellement souvent à cette époque dans l'industrie du textile en créant la Commission du textile et du vêtement.

Cinq ans après la présentation de ce bill, si nous faisons une rétrospective de ce qu'a été cette époque, il convient de dire que, de 1970 à 1973 inclusivement, l'industrie du textile au Canada a vécu une époque assez stable et encourageante, à cause d'une multitude de raisons qu'il serait trop long d'expliquer ici. Il faut dire qu'à partir de 1974 et de cette année, la situation s'est considérablement détériorée. Il y a eu, bien sûr, plusieurs mesures prises par le gouvernement fédéral afin de rectifier la situation, notamment en décembre 1974 et en mars de cette année, mais à la lumière des effets de ces mesures, il convient maintenant de dire qu'il est grand temps que le ministère se penche sérieusement et dans les meilleurs délais sur la situation du textile au Canada.

Près de 15 p. 100 de réduction de la main-d'œuvre dans cette industrie au cours de la dernière année est un indice sérieux du fait que tout ne tourne pas rond dans ce secteur de l'industrie.

Les mesures prises au cours des dix derniers mois par le gouvernement ont été dans la plupart des cas bien accueillies par les syndiqués du textile. Mais je crois cependant qu'il faut dire que dans plusieurs cas les mesures prises par le gouvernement à la suggestion de la Commission canadienne du textile et du vêtement n'ont pas du tout donné les résultats escomptés. Dans un cas en particulier qui me vient à l'esprit, il s'agissait des filés de polyester, la suggestion de la Commission canadienne du textile et du vêtement, qui était d'imposer une surtaxe, n'a pas été jugée opportune par le ministère de l'Industrie et du Commerce et la situation a continué à empirer.